



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni Au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-09

OBJET : DEMOS PAYS D'APT LUBERON - DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE
AUPRES DE LA CAF 2025-2027

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 23

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Absents excusés :

APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20250403-B-2025-09-DE Date de télétransmission : 08/04/2025 Date de réception préfecture : 08/04/2025 Page 1 sur 4
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n° CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du Conservatoire intercommunal de musique et plus particulièrement l'axe 2 de ce projet d'établissement : le renforcement des liens avec l'Education Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,

Considérant, le dispositif DEMOS - DISPOSITIF D'ÉDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE, dispositif de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre qui propose un apprentissage de la musique classique à des enfants de 7 à 12 ans éloignés de cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques, approuvé par convention de partenariat entre la Philharmonie de Paris et la CCPAL (2025/2027), par délibération n°CC-2025-76 du conseil communautaire du 20 juin 2025,

Considérant, la vocation sociale de ce dispositif qui repose sur la constitution d'une équipe d'acteurs sociaux nécessaires à l'encadrement des activités de l'orchestre Démon Pays d'Apt Luberon, composée d'un coordinateur social et de quatre référents sociaux, correspondant à 2,1 Equivalents Temps Plein,

Considérant, que cette équipe sociale est constituée dans le cadre de partenariats avec des structures locales à savoir : le Centre Social Maison Bonhomme à Apt, la Maison de la Jeunesse et de la Culture à Apt, l'EBE Zouvaï et le centre de loisirs de la commune de Céreste-en-Luberon,

Considérant, les plans de financement pour la mise en place et le développement du dispositif DEMOS sur l'ensemble du territoire intercommunal pour les années 2025, 2026 et 2027,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEMOS 2025			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Fonctionnement annuel Démon Pays d'Apt Luberon	Rémunération équipe pédagogique, équipe sociale, coordination administrative : 231 000 € Vie de l'orchestre (Communication, missions et déplacements) : 40 000 €	ETAT / ANCT (0,3%)	1 000 €
		Conseil Départemental 84 (4%)	10 000 €
		Ville d'Apt (0,7%)	2 000 €
		Philharmonie de Paris (34 %)	93 500 €
		CAF de Vaucluse (13%)	35 000 €
		Fonds de dotation Mommessin- Berger (29%)	77 000 €
		Autofinancement – CCPAL (19%)	52 500 €
TOTAL 271 000 €		TOTAL	271 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEMOS 2026				
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes		
Fonctionnement annuel Démon Pays d'Apt Luberon	Rémunération équipe pédagogique, équipe sociale, coordination administrative : 231 000 € Vie de l'orchestre (Communication, missions et déplacements) : 40 000 €	ETAT / ANCT (0,3%)	1 000 €	
		Conseil Départemental 84 (4%)	10 000 €	
		Ville d'Apt (0,7%)	2 000 €	
		Philharmonie de Paris (34 %)	93 500 €	
		CAF de Vaucluse (13%)	35 000 €	
		Fonds de dotation Mommessin- Berger (29%)	77 000 €	
		Autofinancement – CCPAL (19%)	52 500 €	
TOTAL		271 000 €	TOTAL	271 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEMOS 2027			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Fonctionnement annuel Démon Pays d'Apt Luberon	Rémunération équipe pédagogique, équipe sociale, coordination administrative : 231 000 € Vie de l'orchestre (Communication, missions et déplacements) : 40 000 € Voyage pour concert à la Philharmonie de Paris : 30 000 €	ETAT / ANCT (0,3%)	1 000 €
		Conseil Départemental 84 (5%)	15 000 €
		Ville d'Apt (0,7%)	2 000 €
		Philharmonie de Paris (31%)	93 500 €
		CAF de Vaucluse (12%)	35 000 €
		Fonds de dotation Mommessin- Berger (26%)	77 000 €
		Mécénat voyage à Paris (4%)	13 000 €
		Autofinancement – CCPAL (21%)	64 500 €
TOTAL 301 000 €		TOTAL	301 000 €

Accuse de réception en préfecture
084-200040624-20250403-B-2025-09-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025
Page 3 sur 4

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les plans de financement prévisionnels du dispositif DEMOS Pays d'Apt Luberon pour les années 2025, 2026 et 2027

Sollicite, les subventions pluriannuelles, conformément aux plans de financement ci-dessus présentés pour les années 2025, 2026 et 2027, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, à hauteur de 35 000 € par an,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 16/04/2025